

Session accompagnement bac pro SAPAT 02 2012 DGER / POFE/ BDET



Passerelles

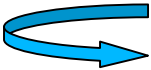
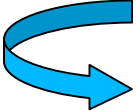
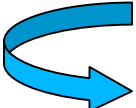
Diplômes services

BEPA « SAP » - Bac pro « SAPAT »

MAAPRAT- DGER – POFE-BDET

Maryvonne ISAAC-DE-LEMOS & Martine RAMOS

DIFFERENTES MODALITES DE PASSERELLE

- ✓ L' **EQUIVALENCE TOTALE** entre deux diplômes
- ✓ LES **DISPENSES D'ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**
 pour l'entrée en formation
- ✓ LES **DISPENSES D'ÉPREUVES**
 pour l'obtention de la certification
- ✓ LES **ALLEGEMENTS DE FORMATION**
 ne dispensant pas le candidat de l'épreuve

DISPENSES D'ADMISSIBILITE

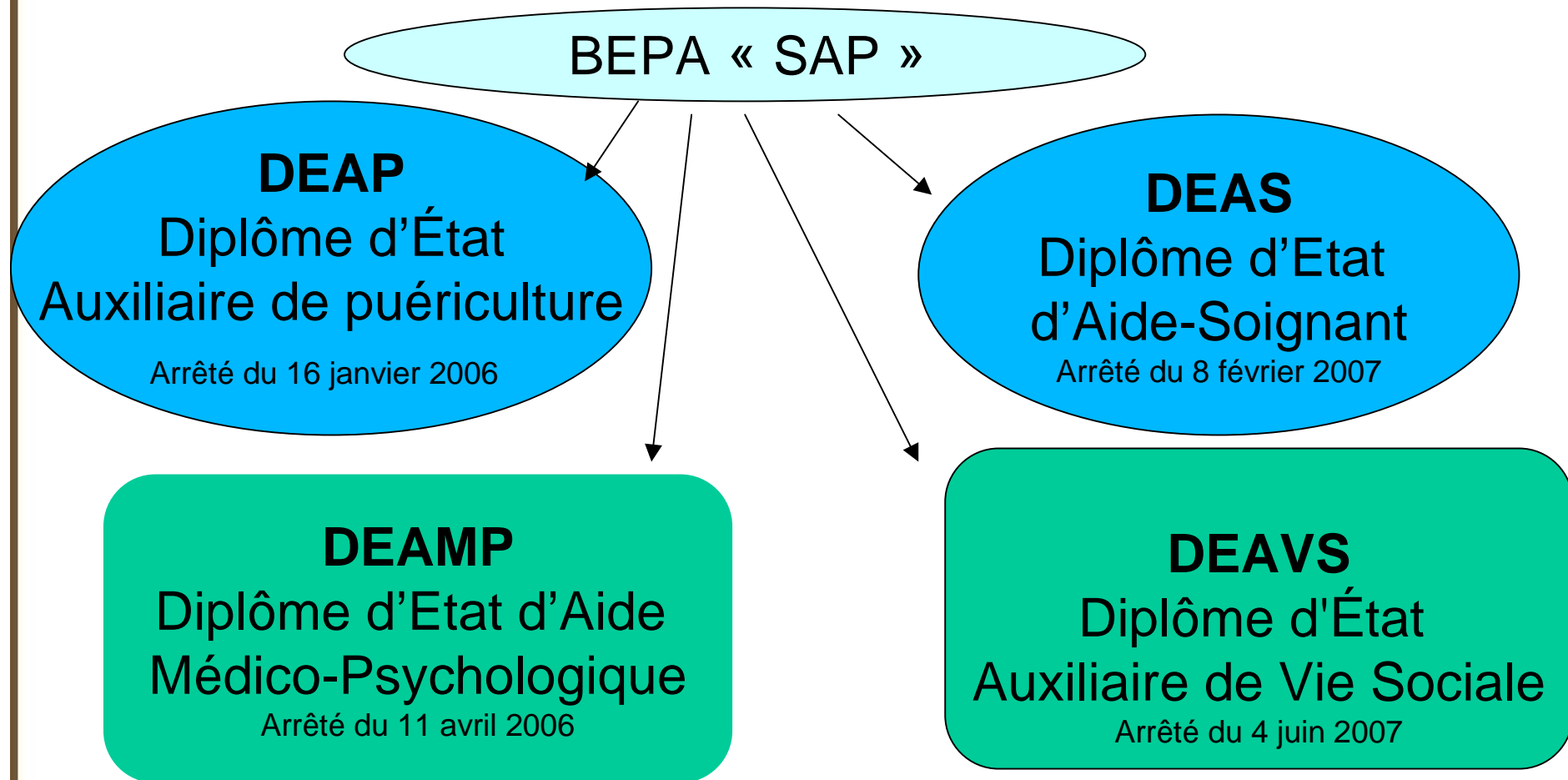
Le BEPA « SAP » rénové

➤ un diplôme du **secteur sanitaire et social**
défini par **circulaire DGAS SD2200771 du 19 février 2007**

*« [...] doivent être considérés comme diplôme du secteur
sanitaire et social, les diplômes dont le code NSF est 330,
331 et 332 »*

**Le BEPA « SAP » enregistré au RNCP sous le
CODE NSF 330**

DISPENSES D'ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ INCHANGÉES



Dispenses d'épreuves existantes avec les anciens diplômés

BEPA « SAP » *non rénové*

DEAVS

DF4 : *Accompagnement et aide dans les actes de la vie ordinaire*

CAP petite enfance

Epreuve 3 : *Techniques de services à l'utilisateur*

Dispenses d'épreuves existantes avec les anciens diplômés

BAC pro « SMR »

DETISF

DF 2 : *Communication professionnelle en réseau*

TMS

CCP1 : *Participer à des réseaux institutionnels et développer ses propres réseaux*

CCP3 : *Promouvoir et développer des activités supports à la médiation*

BAC PRO « Service de Proximité et de Vie Locale »

Epreuve 11 de la sous épreuve A1 : *Cadre de l'action professionnelle*

Epreuve 21 de l'épreuve E2 : *Communication médiation*



Allègements de formation avec les anciens diplômés

BEPA « SAP »

DEAMP

DF 1 *Connaissance de la personne*

DF2 *Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne*

DF3 *Animation de la vie sociale et relationnelle*

DF6 *Communication professionnelle et relationnelle*

DEAVS

DF1 *Connaissance des publics*

DF2 *Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne*

DF3 *Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle*

DF6 *Communication professionnelle et institutionnelle*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Session accompagnement bac pro SAPAT 1et 2 02 2012 DGER / POFE BDET

Allègements de formation existants avec les anciens diplômés

Bac pro « SMR »

TISF

DF6 *Accompagnement social vers l'insertion*

Nouvelles passerelles avec les diplômes rénovés

BEPA « SAP » et BEP « ASSP »

EQUIVALENCE TOTALE

Arrêté du 7 juillet 2011

Arrêté du 7 octobre 2011

portant création et fixant les modalités de délivrance du BEPA spécialité
« services aux personnes »

Article 6

Le BEPA «SAP» et le BEP «ASSP» sont équivalents



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

session accompagnement bac pro SAPAT 1et 2 02 2012 DGER / POFE/ BEDET

Projets d'arrêtés fixant les dispenses d'épreuves pour l'obtention d'une spécialité du baccalauréat professionnel

Titulaire ASSP candidat au SAPAT	Titulaire SAPAT candidat au ASSP
<p>Épreuve ponctuelle terminale E5 «Analyse technique»</p> <p><i>C5 - Analyser les besoins de la personne liés à une activité de services</i></p>	<p><i>option « à domicile »</i></p> <p>Épreuve ponctuelle terminale <u>E2</u> «Analyse de situations professionnelles »</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Connaissances relatives aux personnes</i> - <i>Aptitudes à les mobiliser dans un contexte professionnel</i> - <i>Capacité d'analyse et de réflexion</i>
<p>Épreuve E7-1 = CCF1 de l'épreuve E7 «Réalisation d'une activité de services» <i>C7 - Communiquer en situation professionnelle</i> <i>C9 - Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne</i></p> <p>-----</p> <p><i>Pour les titulaires de l'option « à domicile »</i></p> <p>Épreuve E7-2 = CCF2 de l'épreuve E7 «Réalisation d'une activité de services» <i>C5 - Analyser les besoins de la personne liés à une activité de services</i></p> <p><i>+ Dispenses de E1, E2, E3 et E4 pour les titulaires d'un diplôme de niveau IV ou supérieur</i></p>	<p>Sous-Épreuve E31 «Accompagnement professionnel des actes de la vie quotidienne » <i>Compétences mises en œuvre dans les actes de la vie quotidienne</i></p> <p>Sous-Épreuve E32 « Organisation d'interventions à domicile »</p> <p><i>Les titulaires de l'option « en structure » ne peuvent pas prétendre à la dispense de la sous épreuve E32</i></p>



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Session accompagnement bac pro SAPAT 1et 2 02 2012 DGER / POFE /BEDET

**Projet d'arrêté fixant les dispenses d'épreuves pour l'obtention de la spécialité SAPAT
du baccalauréat professionnel pour le titulaire du titre de
Technicien Médiation Services**

Titulaire TMS candidat au SAPAT	<i>Titulaire SAPAT candidat au TMS</i>
<p>Épreuve ponctuelle terminale E5 «Analyse technique» <i>C5 - Analyser les besoins de la personne liés à une activité de services</i></p> <p>Épreuve ponctuelle terminale E6 « Organisation d'une activité de services » <i>C6 – caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de services</i> <i>C8 – organiser le travail d'une équipe dans le cadre d'une activité de services »</i></p>	<p>PROJET</p> <p><i>CCP1 Épreuve pratique</i> <i>« Participer à des réseaux professionnels et contribuer à une veille sociale »</i></p> <p><i>CCP3 Épreuve pratique</i> <i>« Promouvoir et organiser des activités support à la médiation sociale »</i></p>